

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille douze et le dix avril, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mmes FADDI- VIDAL – MM TACCONE – BLANC – ROUDET - FONTAINE – Mme MAUREL - M MERLY- Mmes JACONO – SANS – M BRET.

Etaient absents avec pouvoir : M GUIRAUD (avec pouvoir à Mme SANS).

Etaient absents : Mme VAGLIENTI – M PAGES.

Date de la convocation : 2 avril 2012

Secrétaire de séance : Mme SANS Coralie a été désignée secrétaire de séance.

**DCM 2012-16
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012**

Madame le Maire après analyse du budget propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des 4 taxes (TH, FB, FNB, CFE) pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE comme suit le taux des 4 taxes :

- Taxe d'habitation : 11.77 %
- Taxe foncière bâtie : 13.75 %
- Taxe foncière non bâtie : 43.90 %
- CFE : 18.06 %

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

DCM 2012- 17

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme VIDAL Nicole, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Mme VIDAL Nicole, Maire Adjoint, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	50 504,02			37 943,87	50 504,02	37 943,87
Opérations de l'exercice	456 576,27	471 165,25	468 315,83	517 653,04	924 892,10	988 818,29
TOTAL	507 080,29	471 165,25	468 315,83	555 596,91	975 396,12	1 026 762,16
Résultat de clôture	35 915,04			87 281,08		51 366,04
Restes à réaliser	164 980,89	136 298,50			164 980,89	136 298,50
TOTAL CUMULE	200 895,93	136 298,50		87 281,08	164 980,89	187 664,54
RESULTAT DEFINITIF	64 597,43			87 281,08		22 683,65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM 2012- 18

DELIBERATION POUR L'AFFECTION DE RESULTAT – COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 87 281.08 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté :	37943.87
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	110301.00
Résultat de l'exercice – excédent	49337.21
Résultat cumulé	87281.08

Excédent au 31/12/2011	87281.08
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	64597.43
Affectation à l'excédent reporté	22683.65

DCM 2012- 19

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme VIDAL Nicole, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Mme VIDAL Nicole, Maire Adjoint, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	44610.28			25983.70	44610.28	25983.70
Opérations de l'exercice	7232.42	21633.62	7143.50	14678.09	14375.92	36311.71
TOTAL	51842.70	21633.62	7143.50	40661.79	58986.20	62295.41
Résultat de clôture	30209.08			33518.29		3309.21
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	30209.08			33518.29		3309.21
RESULTAT DEFINITIF	30209.08			33518.29		3309.21

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM 2012- 20

DELIBERATION POUR L’AFFECTATION DE RESULTAT – SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice, statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 33518.29 € décide d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté :	25983.70
Virement à la section d’investissement (pour mémoire)	22160.00
Résultat de l’exercice – excédent	7534.59
Résultat cumulé	87281.08
Excédent au 31/12/2011	33518.29
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement compte 1068	30209.08
Affectation à l’excédent reporté	3309.21

LES DCM 2012-21 A 2012-24 ONT ETE AFFECTES A TORT A DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS ET DE LA CAISSE DES ECOLES.

DCM 2012-25

TRAVAUX SALLE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par l’entreprise AUDOUIN VINCENT SERVICES comprenant des travaux de mise aux normes de l’installation électrique, l’installation d’une alarme ainsi qu’un système de programmation du chauffage afin de réduire la consommation énergétique.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien du Conseil Général pour financer ces travaux dont le coût est estimé à 9 969.71 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de réaliser les travaux électriques à la salle communale ci-dessus relatés,
- SOLLICITE le soutien du Conseil Général dans le cadre du Fonds de Développement Territorial (Axe 1, Mesure 1) pour la réalisation des travaux suivants :

- nature des travaux : mise aux normes de l'installation électrique, l'installation d'une alarme ainsi qu'un système de programmation du chauffage.
 - coût prévisionnel : 9 969.71 € HT.
 - plan de financement prévu : subvention du Conseil Général et autofinancement par la commune.
- S'ENGAGE vis-à-vis du Département :
- à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,
 - à commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.
 - à inscrire au budget les crédits correspondant à sa participation au financement du projet,
 - à informer le Département de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, la commune s'engage à renoncer pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Département.

DCM 2012-26

AMENAGEMENT DE LA CHAUFFERIE DE L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par l'entreprise TARN ENERGIE RENOUVELABLE pour équiper le silo de la chaufferie de l'école afin de l'alimenter en bois déchiqueté.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien du Conseil Général pour financer ces travaux dont le coût est estimé à 10 015.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'effectuer des travaux à la chaufferie de l'école.
- SOLLICITE le soutien du Conseil Général pour la réalisation des travaux suivants :
 - nature des travaux : installation d'équipements pour alimenter le silo de la chaufferie de l'école en bois déchiqueté.
 - coût prévisionnel : 10 015.00 € HT.
 - plan de financement prévu : subvention du Conseil Général et autofinancement par la commune.

- S'ENGAGE vis-à-vis du Département :

- à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,
- à commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.
- à inscrire au budget les crédits correspondant à sa participation au financement du projet,
- à informer le Département de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, la commune s'engage à renoncer pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Département.

COMPTE-RENDU

PROJET « JARDINS PARTAGES »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association INICI est à la recherche de nouveaux terrains pour la mise en place d'autres jardins partagés. En effet, le terrain situé à St Paul est entièrement utilisé et plusieurs personnes sont en attente d'une parcelle pour leur jardin. Madame le Maire suggère de proposer à l'association le terrain récemment acquis par la commune au PACT 81 tout en conservant une bande de terrain pour le chemin piétonnier du lotissement vers la route de Graulhet.

Monsieur TACCONE précise que ce terrain est constructible et qu'il souhaite que ce secteur soit urbanisé en continuité avec le village. De plus, le terrain doit être dépollué par la commune avant son utilisation pour le jardin. Se pose également le problème de l'eau pour l'arrosage des plants.

Monsieur BLANC propose de demander à Monsieur DAGUTS s'il n'accepterait pas de louer son terrain avenue du Carbounel ou bien d'utiliser le terrain communal situé à St Charles, actuellement jachère fleurie.

Madame SANS sollicitera de son côté Monsieur CELARIES pour le terrain situé avenue de Serviès.

FETE DE LA MUSIQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association INICI a le projet de relancer la fête de la musique sur les communes de St Paul et Damiatte. Monsieur TACCONE précise qu'en raison des impératifs de dates et des groupes de musique déjà

retenus, la fête se déroulera à St Paul avec l'intervention de différentes associations. Il sera possible de se restaurer sur place.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORGANISEE ENTRE LA CC DU PAYS D'AGOUT ET LA CC DU LAUTRECOIS

Monsieur TACCONE informe le Conseil Municipal que la nouvelle intercommunalité porterait le nom de Communauté de Communes du Laurécois et du Pays d'Agout. Le Préfet a proposé une maquette pour la représentativité des communes avec 40 délégués contre 75 aujourd'hui. La CC du Pays d'Agout proposerait une représentativité avec 1 élu pour chaque commune et un second pour les communes comptant 700 habitants au moins. Les élus de la CCPA souhaiteraient également que le siège social soit à Serviès et le siège technique à Lautrec. Monsieur TACCONE informera le Conseil Municipal des décisions qui seront prises au plus tard le 27 juin.

PLACE DE LA FORGE

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que le cèdre situé place de la forge doit être abattu car il bouge beaucoup dès qu'il y a du vent. Elle pense confier cette tâche à une entreprise car il y a des lignes électriques proche des branches. Le Conseil Municipal donne son accord. Monsieur BRET suggère de planter un prunier rouge à la place.

LOGEMENT COMMUNAL N°2 SIS A ST MARTIN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la famille RIVIERE / DEBARD a donné congé du logement communal n°2 sis à St Martin. Madame BALZANO qui a habité le logement communal n°3 a déposé une demande pour louer le logement n° 2. Le Conseil Municipal réserve sa décision sur cette demande et souhaite que la commission travaux se réunisse pour estimer les travaux à réaliser (isolation, chauffage ...).

SECTION DE COMMUNE « D'EN SICOU »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait des propriétaires d'en Sicou de régulariser le patus. Elle précise que tous les ayants droits ont donné leur accord. Le Conseil Municipal demande donc à Madame le Maire de contacter la Préfecture pour mettre en place la procédure de transfert.

ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société CM2E vient d'effectuer une reconnaissance du réseau qui est chargé route de Graulhet et avenue du Carbounel. Il faudra donc le faire nettoyer. Monsieur POMMELET propose de classer les secteurs non bâtis de la Granalié, St Charles, Boulibou, sortie de Beauzelle côté RD 49 et la propriété de Mme MONSARRAT en assainissement individuel. Les terrains appartenant à Messieurs GAYRAUD et TORJMAN sis route de Graulhet seraient classés en assainissement collectif.

Le Conseil Municipal est favorable à ces propositions.

PETITION GARE SNCF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la pétition pour demander l'installation d'un guichet en gare SNCF de Damiatte a eu un vif succès. La CC du Pays d'Agout et la mairie de VIELMUR se sont associées à cette demande. Madame le Maire communiquera dès que possible la position de la SNCF sur cette demande.

IMERYS TOITURE

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que la société Imerys va reprendre l'exploitation de la carrière d'en Sèverac en 2013, ce qui représenterait une rotation de 20 camions par jour. Une étude est en cours pour déterminer l'itinéraire des camions : sortie sur la voie communale de Damiatte ou, avec l'accord de propriétaires privés, sur la commune de Fiac puis sur la route départementale.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur JARDIN a le projet de développer ce commerce. Elle propose d'acquérir le terrain propriété d'Imerys situé avenue de Graulhet pour y implanter son commerce. Monsieur TACCONE suggère de prévoir l'installation de plusieurs commerces afin de créer une dynamique sur ce secteur qui s'urbanise. Après discussion, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de faire une proposition d'achat de 25 000 € à Imerys.

SIAEP

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que la commune de Fiac a lancé la révision de son PLU. La grande zone où un groupe Belge devait implanter un grand nombre d'habitations et de commerces va être retirée de la zone constructible. Il n'y aurait donc plus lieu de prévoir le renforcement du réseau d'eau potable sur St Martin – le Buguet Haut. En ce qui concerne les travaux de voirie, il vaudra donc mieux refaire le revêtement du lieu-dit « le Tour » au carrefour du Rivalou et de mettre en attente le tronçon du carrefour du Rivalou vers St Martin.

ELECTIONS

Madame le Maire rappelle l'organisation du bureau de vote pour les prochaines élections.

TRAVAUX SUR LE PONT DAMIATTE / ST PAUL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de favoriser le travail des entreprises en toute sécurité, le pont de Damiatte St Paul va être fermé à la circulation pour plusieurs semaines. Seul le passage des piétons sera maintenu.

Séance levée à 23H50.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>M GUIRAUD Pierre</i> Absent avec pouvoir à Mme SANS	<i>Mme VIDAL Nicole</i>
<i>M TACCONE Jean-François</i>	<i>M BLANC Francis</i>	<i>Mme VAGLIENTI Aline</i> Absente
<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M FONTAINE Robert</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MERLY Michel</i>	<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>Mme SANS Coralie</i>
<i>M PAGES Eric</i> Absent	<i>M BRET Gérard</i>	

COMMUNE DE DAMIATTE (Tarn)
Séance du 10 avril 2012

